

Séance du 02 septembre 2025

Le deux septembre deux mille vingt-cinq, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Elise ROUSSEL.

Etaient présents : M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, Mme GIROT Magali, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LAGOUTTE Sandra, M. LENOBLE Joël, Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

Procuration(s) : Mme DESVOYS Emilie à M. PELLE David ;

Etai(ent) excusé(s) : Mme DESVOYS Emilie, M. GAILLARD Christian,

Secrétaire de séance : Mme HELARY Fabienne

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2025.

Convention de prestations d'entretien des poteaux incendie-

1.2-25-09/52

Suite à la réactualisation de la convention par le syndicat le 03 juin 2025, Mme le maire informe le conseil municipal que la délibération du 11 mars 2025 de la commune devient caduque.

Après délibération, le conseil municipal :

- Sollicite le SMPGA et son exploitant pour assister la commune sur le contrôle technique lié à l'exercice de la défense incendie ;
- Autorise l'encadrement de ladite prestation par une convention qui fixe les conditions d'exercice et de rémunération de ces prestations directement auprès de l'exploitant du réseau ;
- Autorise Mme le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération et à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.

Interrogation des élus concernant la réception de la facture d'eau dont l'augmentation du montant interroge beaucoup les abonnés. Raisons : le versement de l'abonnement du 1er semestre 2025 n'a pas été facturé en décembre 2024. Le changement d'entité gestionnaire au 1er janvier 2025 ne permettait pas ce versement d'avance.

Réduction du temps de travail Mme Corinne LALUQUE

4.1-25-09/53

La partie « Ressources humaines » est allégée depuis que la communauté d'agglomération a repris la gestion des payes des contractuels du CLSH. Mme LALUQUE effectue 17h30

hebdomadaire à Marcey et 20 h à St Jean de la Haize. Elle souhaite réduire son temps de travail à Marcey de 1.5 h par semaine pour augmenter celui à St Jean.

Considérant que cette diminution de temps de travail n'est pas supérieure à 10% et que celle-ci n'aura pas d'impact sur le fonctionnement des autres services administratifs, le conseil municipal valide la réduction du temps de travail hebdomadaire du poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe occupé par Mme LALUQUE Corinne et porte celui-ci à 16 h hebdomadaire à compter du 02/09/2025.

Mme le maire indique que l'agent effectuera 15h/semaine et sera présente les mercredi et vendredi, dégageant ainsi 47 heures sur l'année pour accompagner divers projets dont celui à mener dès cette année en collaboration avec les TAP et la cuisinière pour impliquer les élèves dans la conception des menus et l'équilibre alimentaire.

Révision des loyers de la Résidence les Vergées

7.1-25-09/54

Après délibération, le conseil municipal décide d'appliquer l'augmentation suivant l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre fixé à 1.04%, ce qui porte les loyers des logements de la Résidence des Vergées aux montants suivants au 1^{er} octobre 2025 :

T2	460,62
T3	526,42

Clôture du budget annexe « Panneaux photovoltaïques »

7.1-25-09/55

Mme le maire indique que le budget annexe panneaux photovoltaïques ouvert en 2023 peut être annulé puisque l'installation a pour but l'autoconsommation collective patrimoniale sans revente du surplus d'électricité.

Après délibération le conseil municipal décide de clôturer le budget annexe panneaux photovoltaïques au 31/12/2025.

Mme le maire informe le conseil municipal que l'installation est finalisée à la mairie depuis le 21 juillet avec la pose des batteries. Reste le passage du consuel avant prise en compte de la production par Enedis.

Un audit énergétique a été réalisé par MAPAMA sur le logement communal dont le classement énergétique actuel est « G ».

Afin d'atteindre la classe B, le diagnostiqueur préconise d'entreprendre les travaux suivants : installation hydraulique avec PAC air/eau, isolation des murs et de la toiture.

Mme le maire fait une présentation des devis présentés au tableau ci-après :

Entreprise	Lot	Description	Montant HT
SL Plomberie	Chauffage	Installation hydraulique avec PAC air/eau, coffret électrique, 8 radiateurs avec tête thermostatique dont 1 sèche serviettes	31 759,40 €
"	Electricité	Mise aux normes de l'installation, prises TV+ informatique, tableau électrique complet	13 247,80 €
Entreprise	Lot	Description	Montant HT
"	Plomberie	Remplacement des alimentations eau chaude/froide des pièces d'eau, mise en place d'un meuble sous évier, pose d'une douche, reprise faïence	9 267,10 €
Sous-total			54 274,30 €
Resbeut	Isolation	Doublage des murs intérieurs 12 cm R=3,75 M²k/w de toutes les pièces sauf cage escalier, Plafonds refaits sans isolation car isolation du grenier au plancher	30 808,09 €
	Variante + 922,23 € HT	isolation des plafonds des chambres se trouvant sous le grenier avec pose d'un plafond plâtre au lieu de poser une laine de verre au sol du grenier	31 730,32 €
Total sans variante			85 082,39 €
Avec variante			86 004,62 €

Le conseil municipal approuve l'avant-projet de travaux de rénovation dont le montant s'élève à 86 004.62 € et décide d'entreprendre les travaux dès cette année. Il sollicite une subvention au titre de la DSIL. Ces travaux permettront de remettre un logement non énergivore sur le parc locatif de la commune.

Devis pour remplacement matériel informatique mairie
--

Mme le maire indique qu'il est nécessaire d'acquérir 2 nouveaux postes pour permettre le passage à Windows 11 en octobre prochain. Une des deux tours existantes sera récupérée pour équiper le bureau adjoints/atelier.

Montant du devis pour les unités centrales et écran 24 pouces : 1 619 € TTC

Frais pour l'installation, le paramétrage réseau et le transfert des documents : 199 € TTC

Le conseil municipal valide le devis de MIS Informatique. Un point sera fait sur le parc d'ordinateurs de l'école.

Aménagement du cimetière : espace columbarium

7.1-25-09/57

Mme le maire propose au conseil municipal qui l'accepte, de poser un gazon synthétique entre les cavurnes afin de faciliter l'entretien de cet espace réduit. L'espace central du columbarium sera engazonné sur des grilles en caoutchouc pour permettre le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Le montant des fournitures s'élève à 2 220 € HT. Elles seront mises en œuvre par les agents communaux.

Travaux en cours : les allées desservant les différents carrés seront engazonnées au centre et séparées des graviers par des pavés en granit. Ces travaux sont effectués par M. Philippe LEMAITRE, adjoint technique communal.

Questions diverses

- Travaux RCID : Suite au classement du Chemin des Grèves au réseau cyclable d'intérêt départemental et afin de garantir la sécurité de tous les usagers, le conseil départemental sollicite l'avis du conseil municipal sur la modification du sens de circulation sur le chemin des Grèves.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à une circulation à sens unique sur le chemin des Grèves dans le sens Hippodrome vers Avranches. Un panneau STOP sera posé à l'intersection avec la route de la Côte.

La circulation sur le chemin de l'Enclos est maintenue dans les 2 sens mais un STOP sera posé à sa sortie sur la route de la Côte.

Mme le maire précise que le conseil départemental prend en charge l'adaptation de la sortie du Chemin des Grèves afin de sécuriser l'accès vers Vains ainsi que la fourniture et la pose des panneaux et le marquage au sol.

Le conseil municipal est favorable à ces modifications qui feront l'objet de rédaction d'arrêtés municipaux. **6.1-25-09/58**

- Cour de l'école : le déplacement du jeu des petits va être étudié pour permettre une meilleure surveillance. Il est envisagé d'abattre la haie sur 10 m à partir de l'angle avec le bâtiment du CLSH 3 et d'installer un but et un panier de basket. Au préalable, Mathias sera interrogé sur les usages des jeux de cour des petits.
- Rétrocession voirie Avenue du Cottage : le conseil municipal valide la rétrocession gratuite de la parcelle cadastrée section AC 118 à la commune de MARCEY LES GREVES. Les frais d'acte seront facturés à la commune par l'étude de Me Shelton, notaire à Avranches. **1.3-25-09/59**
- La Clé des Champs : le bornage des terrains a été effectué par le cabinet de géomètres le 25 août dernier.
- Wifi salle communale : le conseil municipal donne son accord à l'ouverture du réseau aux locataires de la salle.
- Travaux étanchéité du pont SNCF : une réunion préparatoire est organisée vendredi prochain au centre routier de Pontaubault.